



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARIÈGE

**DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES  
AFFAIRES JURIDIQUES**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**Demande d'autorisation d'un parc éolien**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

En application des dispositions de l'arrêté du préfet de l'Ariège en date du 20 mars 2015, une enquête publique, d'une durée de 31 jours, est ouverte du **21 avril 2015 à 9 heures au 21 mai 2015 à 14 heures**, sur la demande présentée, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, par le gérant de la société RAZ Energie 6 - siège social : 82 route de Bayonne 31300 Toulouse, pour demander l'autorisation d'exploiter un parc éolien de 5 aérogénérateurs sur le territoire de la commune de Troye d'Ariège, au lieu-dit « Bois de Sarraute ». Le siège de l'enquête est à la mairie de Troye d'Ariège. Le gérant de la société RAZ Energie 6 est le responsable du projet.

Les aérogénérateurs auront une hauteur de mât de 91 mètres, une longueur de pale de 58,50 mètres et une puissance unitaire de 2,3 MW. Cette activité constitue une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation sous la rubrique n° 2980-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers seront publiés sur le site internet de la préfecture ([www.ariège.gouv.fr](http://www.ariège.gouv.fr)), ainsi que les informations relatives à l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Du **21 avril 2015 à 9 heures au 21 mai 2015 à 14 heures**, les pièces du dossier ainsi que les informations relatives à l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, resteront déposées dans les mairies de Troye d'Ariège, siège de l'enquête, et dans les mairies de Lérans, Belloc, Aigues-Vives, Régat, Saint-Quentin La Tour, Lagarde, Camon, Montbel, Le Peyrat, Dreuilhe, La Bastide sur l'Hers, Laroque d'Olmes, Tabre, Esclagne, Pradettes, Limbrassac, Dun, Saint Julien de Gras Capou, Le Sautel, La Bastide de Bousignac, Roumengoux et Moulin-Neuf en Ariège et Sonnac sur l'Hers et Trézières dans l'Aude, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux. Elles seront également disponibles à la mairie de Troye d'Ariège, siège de l'enquête, aux heures de présence du commissaire enquêteur précisées ci-après.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à la mairie de Troye d'Ariège, siège de l'enquête, ainsi que sur la boîte fonctionnelle de la préfecture suivante : [pref-utilite-publique@ariège.gouv.fr](mailto:pref-utilite-publique@ariège.gouv.fr). Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur à la mairie de Troye d'Ariège - Place de l'Eglise 09500 Troye d'Ariège.

M. Fabrice Bocahut, militaire retraité, a été désigné par le tribunal administratif de Toulouse en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jean Gaillard, directeur régional INSEE à la retraite, en qualité de suppléant.

M. Bocahut recevra les observations du public à la mairie de Troye d'Ariège, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- le mardi 21 avril 2015 de 9 heures à 12 heures ;
- le mercredi 29 avril 2015 de 16 heures à 19 heures ;
- le mercredi 6 mai 2015 de 16 heures à 19 heures ;
- le samedi 16 mai 2015 de 9 heures à 12 heures ;
- le jeudi 21 mai 2015 de 9 heures à 12 heures.

Toute personne pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de l'Ariège (bureau des élections et de la police administrative) et dans les mairies précitées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture pendant un an.